



LE PRÉSIDENT

AD/BD/CL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ORLEANS VAL DE LOIRE

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2011

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de sa séance du 13 décembre 2011 sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Orléans, le 21 DEC. 2011

Le Président,


Charles-Éric LEMAIGNEN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

Compte-rendu du conseil du

13 décembre 2011

Publié par extrait en application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 13 décembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, jusqu'à 20 h 32 et à partir de 20 h 45 et sous la présidence de M. Pierre BAUCHET de 20 h 32 à 20 h 45.

Date de la convocation du Conseil de communauté : 07/12/2011

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Roger PLANÇON

CHANTEAU : M. Jean-Pierre LEIZOUR

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Jean-Marc BERNARD, M. Jean-Louis FABRE

CHECY : Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 30), M. Rémy RABILLARD (à partir de 18 h 15)

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Pierre BAUCHET, Mme Edith FOUCHER, Mme Monique LEMOINE (à partir de 18 h 15)

INGRE : M. Alfred DOMAGALA, M. Christian DUMAS

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT, M. Gilles LENDOM

OLIVET : M. Philippe BELOUET, Mme Sophie PALANT représentée par Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE, M. Michel ROQUES, M. Hugues SAURY

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 20 h 32 et à partir de 20 h 45), Mme Isabelle BARANGER, Mme Béatrice BARRUEL, M. Tahar BEN CHAABANE, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, Mme Alexandra DE CHANGY, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. François FOUSSIER, Mme Martine GRIVOT, Mme Alexandrine LECLERC, M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 50), M. Florent MONTILLOT (à partir de 21 h 05), Mme Corine PARAYRE (pouvoir à Mme SUIRE jusqu'à 20 h 40 puis présente), M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme SAUVEGRAIN jusqu'à 19 h 45 puis présent), Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 20 h 55 puis pouvoir à M. PEZET), Mme Thérèse SUIRE, M. Guy TORREILLES

ORMES : Mme Jeanne GENET (à partir de 18 h 30), M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (pouvoir à M. QUITET jusqu'à 18 h 15 puis présent), M. Claude QUITET

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Pierre MOREAU, M. Christian OLIVE

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Christophe LAVIALLE (jusqu'à 19 h 50 puis pouvoir à Mme MARTIN), M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN, M. Dominique RONCERAY, M. David THIBERGE représenté par M. Jacques CHARPENTIER



SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (pouvoir à M. QUITET jusqu'à 18 h 15 puis présent), M. Claude QUITET

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Pierre MOREAU, M. Christian OLIVE

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Christophe LAVIALLE (jusqu'à 19 h 50 puis pouvoir à Mme MARTIN), M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN, M. Dominique RONCERAY, M. David THIBERGE représenté par M. Jacques CHARPENTIER

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (à partir de 18 h 40 et jusqu'à 21 h 00 et pouvoir à Mme MOULIN à partir de 21 h 00), M. Lucien DENIAU, M. Pascal LAVAL représenté par M. Jean-Claude HUET, Mme Anne-Marie MOULIN, M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET, M. Jackie ZINSIUS représenté par M. François GIRAUDET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à M. HENNEQUIN), M. Jean-Claude HENNEQUIN

SARAN : M. Bernard DUGALLEIX, M. Christian FROMENTIN (à partir de 18 h 15), M. Roger RUFFIER, M. Jean-Paul VANNEAU

SEMOY : M. Laurent BAUDE, M. Pierre ODY

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Michèle FOULIARD donne pouvoir à M. Jean-Roger PLANÇON

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEIZOUR

CHANTEAU : Mme Eveline BLIN donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Jean-Louis FABRE

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 30)

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Bernard MEUNIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre BARNOUX

INGRE : M. Arnaud JEAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS

MARDIE : M. Pierre CHARRON donne pouvoir à M. Christian THOMAS

ORLEANS : M. Laurent BLANLUET donne pouvoir à Mme Alexandra DE CHANGY, Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES, Mme Marie CUGNY-SEGUIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 20 h 32 et à partir de 20 h 45)

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

COMBLEUX : M. Jacques BIE

ORLEANS : M. Michel BRARD

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 84
Nombre de délégués en exercice..... 84
Quorum..... 43



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 1^{er} décembre 2011.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 1^{er} décembre 2011 en vertu de la délibération n° 2205 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 et 50 000 € HT passés en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération n° 2204 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition des commissions - Représentation de la commune d'Ingré.

Le conseil de communauté a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions, a approuvé les modifications à apporter à la composition de la commission recherche, technologie et enseignement supérieur et de la commission développement économique et modifié en ce sens la délibération n° 1274 du conseil de communauté du 15 mai 2008 modifiée relative à la composition des commissions.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Commission consultative des services publics locaux - Composition - Modification.

Le conseil de communauté a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau membre de la commission consultative des services publics locaux dans le collège des représentants de la communauté d'agglomération et a désigné Madame Marie-Philippe LUBET, conseillère communautaire en remplacement de Monsieur François-Xavier SAINTONGE pour siéger dans cette commission.

FINANCES

FIN 01 - Finances - Décision modificative n° 3 budget principal - Décision modificative n°2 budget annexe transports - Décision modificative n° 1 budget annexe lotissement les Vallées - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la décision modificative n°3 du budget principal, la décision modificative n°2 du budget annexe transports et la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement les Vallées.



FIN 02 - Finances - Fiscalité - Conventions de reversement de fiscalité passées avec la communauté de communes du Canton de La-Ferté-Saint-Aubin - Montant du reversement pour 2011 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le montant du reversement 2011 comme suit :

		2011
Sociétés HITACHI	Produit TP 2010	96 702,00 €
	Prorata	60%
	Montant du reversement 2011	58 021,20 €
Société MAQUET	Produit TP 2010	268 373,00 €
	Prorata	60%
	Montant du reversement 2011	161 023,80 €
Total Dû		219 045,00 €

a pris acte qu'un avenant aux conventions susvisées devra être approuvé en 2012 afin de prendre en compte les effets de la réforme et de régulariser, le cas échéant, le montant de reversement au titre de l'année 2011.

FIN 03 - Finances - Budget primitif 2012 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté a :

1 - approuvé le budget principal de la communauté d'agglomération,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	32 616 587 €	
012 – Charges de personnel et frais assimilés	15 348 100 €	
013 – Atténuations de charges		254 000 €
014 – Atténuations de produits	80 370 000 €	
65 – Autres charges de gestion courante	49 075 736 €	
66 – Charges financières	7 555 000 €	
67 – Charges exceptionnelles	82 135 €	
70 – Produits des services, du domaine et ventes		10 072 270 €
73 – Impôts et taxes		133 207 800 €
74 – Dotations, subventions et participations		62 745 389 €
75 – Autres produits de gestion courante		488 200 €
77 – Produits exceptionnels		1 105 500 €
042 – Opérations ordre transfert entre section	9 733 417 €	274 513 €
023 – Virement à la section d'investissement	13 366 697 €	
TOTAL	208 147 672 €	208 147 672 €



Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	4 220 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 200 000 €	22 295 618 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 610 476 €	86 400 €
204 - Subventions d'équipement versées	6 030 700 €	
21 - Immobilisations corporelles	3 305 262 €	
23 - Immobilisations en cours	21 765 166 €	
27 - Autres immobilisations financières	3 000 200 €	2 020 185 €
458xxx - Opérations pour compte de tiers	1 285 000 €	1 285 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		13 366 697 €
024 - Produit des cessions		100 000 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	274 513 €	9 733 417 €
041 - Opérations patrimoniales	420 185 €	420 185 €
13 - Subventions d'investissement reçues		2 369 000 €
TOTAL	55 896 502 €	55 896 502 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 22 195 618 €
- un virement de la section de fonctionnement de 13 366 697 €

2 - approuvé le budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	713 000 €	
66 - Charges financières	165 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	
74 - Dotations, subventions et participations		162 000 €
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	878 000 €	1 756 000 €
043 - Opérations ordre section fonctionnement	165 000 €	165 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	162 000 €	
TOTAL	2 088 000 €	2 088 000 €



Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	370 000 €	1 086 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		162 000 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 756 000 €	878 000 €
TOTAL	2 126 000 €	2 126 000 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 1 086 000 €
- un virement de la section de fonctionnement de 162 000 €

3 - approuvé le budget annexe assainissement,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	10 217 063 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 087 950 €	
013 - Atténuation de charges		90 500 €
014 - Atténuation de produits	1 700 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	761 100 €	
66 - Charges financières	1 730 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	190 135 €	
77 - Produits exceptionnels		20 000 €
023 - Virement de la section d'investissement	7 695 010 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 966 702 €	953 460 €
70 - Produits des services du domaine		28 284 000 €
TOTAL	29 347 960 €	29 347 960 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 900 000 €	630 795 €
20 - Immobilisations incorporelles	87 500 €	
21 - Immobilisations corporelles	775 300 €	
23 - Immobilisations en cours	7 430 745 €	
27 - Autres immobilisations financières	835 €	325 000 €
021 - Virement de la section d'exploitation		7 695 010 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	953 460 €	2 966 702 €
041 - Opérations patrimoniales	325 000 €	325 000 €
13 - Subventions d'investissement		1 530 333 €
TOTAL	13 472 840 €	13 472 840 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 630 795 €
- un virement de la section de fonctionnement de 7 695 010 €



4 - approuvé le budget annexe transports,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	3 083 884 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 506 650 €	
013 - Atténuation de charges		1 300 €
014 - Atténuation de produits	130 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	49 096 300 €	
66 - Charges financières	11 850 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	1 580 135 €	
73 - Produits issus de la fiscalité		54 000 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 535 000 €
77 - Produits exceptionnels		905 000 €
023 - Virement de la section d investissement	19 083 331 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	200 000 €	1 970 000 €
74 - Subventions d'exploitation		29 119 000 €
TOTAL	87 530 300 €	87 530 300 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		440 500 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 200 000 €	7 169 929 €
20 - Immobilisations incorporelles	25 900 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 449 690 €	
23 - Immobilisations en cours	8 373 000 €	
27 - Autres immobilisations financières	570 €	1 115 000 €
021 - Virement de la section d exploitation		19 083 331 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 970 000 €	200 000 €
041 - Opérations patrimoniales	1 115 000 €	1 115 000 €
13 - Subventions d'investissement		1 010 400 €
TOTAL	30 134 160 €	30 134 160 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 7 169 929 €
- un virement de la section de fonctionnement de 19 083 331 €
- une subvention d'équilibre du budget principal de 26 900 000 €



5 - approuvé le budget annexe crématorium,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	257 148 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	179 900 €	
65 - Autres charges de gestion courante	16 400 €	
66 - Charges financières	5 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
023 - Virement de la section d investissement	107 523 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	109 029 €	
70 - Produits des services du domaine		675 000 €
TOTAL	680 000 €	680 000 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 000 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 500 €	
21 - Immobilisations corporelles	136 052 €	
021 - Virement de la section d exploitation		107 523 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		109 029 €
TOTAL	216 552 €	216 552 €

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 107 523 €

6 - approuvé le budget annexe pépinières,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	645 750 €	
66 - Charges financières	30 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	12 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes		122 000 €
74 - Dotations, subventions et participations		403 750 €
75 - Autres produits de gestion courante		276 000 €
77 - Produits exceptionnels		12 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	122 372 €	68 459 €
023 - Virement à la section d'investissement	72 087 €	
TOTAL	882 209 €	882 209 €



Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	146 000 €	1 624 250 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 500 €	
21 - Immobilisations corporelles	92 750 €	
23 - Immobilisations en cours	1 500 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		72 087 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	68 459 €	122 372 €
TOTAL	1 818 709 €	1 818 709 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 1 604 250 €
- un virement à la section de fonctionnement de 72 087 €
- une subvention d'équilibre du budget principal de 403 750 €

7 - approuvé le budget annexe parking,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	97 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	150 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
75 - Autres produits de gestion courante		240 000 €
77 - Produits exceptionnels		115 500 €
023 - Virement de la section d'investissement	73 498 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	402 980 €	368 478 €
TOTAL	723 978 €	723 978 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - Immobilisations en cours	130 000 €	
27 - Autres immobilisations financières		22 000 €
021 - Virement de la section d'exploitation		73 498 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	368 478 €	402 980 €
041 - Opérations patrimoniales	22 000 €	22 000 €
TOTAL	520 478 €	520 478 €

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 73 498 €



8 - approuvé le budget annexe Centre de Formation d'Apprentis,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	419 244 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 300 588 €	
013 - Atténuations de charges		22 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	181 025 €	
67 - Charges exceptionnelles	16 220 €	
70 - Produits des services, du domaine et vente		76 170 €
73 - Impôts et taxes		380 000 €
74 - Dotations, subventions et participations		2 454 328 €
75 - Autres produits de gestion courante		12 964 €
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	85 530 €	122 900 €
023 - Virement à la section d'investissement	70 755 €	
TOTAL	3 073 362 €	3 073 362 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		38 680 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		128 790 €
20 - Immobilisations incorporelles	36 600 €	
21 - Immobilisations corporelles	38 255 €	
23 - Immobilisations en cours	175 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		70 755 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	122 900 €	85 530 €
13 - Subventions d'investissement reçues		49 000 €
TOTAL	372 755 €	372 755 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 128 790 €
- un virement de la section de fonctionnement de 70 755 €
- une subvention d'équilibre du budget principal de 844 000 €



9 - approuvé le budget annexe port fluvial,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	147 295 €	
66 - Charges financières	138 500 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
74 - Dotations, subventions et participations		413 795 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 000 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	14 022 €	
023 - Virement à la section d'investissement	114 978 €	
TOTAL	415 295 €	415 295 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	5 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		114 978 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		14 022 €
TOTAL	129 000 €	129 000 €

Équilibré par :

- un virement à la section de fonctionnement de 114 978 €

10 - approuvé le budget annexe bateau Inexplosible,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	18 800 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
75 - Autres produits de gestion courante		30 000 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
023 - Virement de la section d'investissement	10 946 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	48 380 €	48 126 €
TOTAL	78 626 €	78 626 €



Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		5 520 €
21 - Immobilisations corporelles	20 000 €	
27 - Autres immobilisations financières		3 280 €
021 - Virement de la section d exploitation		10 946 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	48 126 €	48 380 €
041 - Opérations patrimoniales	3 280 €	3 280 €
TOTAL	71 406 €	71 406 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 5 520 €
- un virement de la section de fonctionnement de 10 946 €

11 - approuvé le budget annexe marché de gros,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	3 000 €	
66 - Charges financières	5 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
77 - Produits exceptionnels		500 €
023 - Virement de la section d investissement	11 147 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	22 020 €	14 167 €
74 - Subventions d'exploitation		27 000 €
TOTAL	41 667 €	41 667 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 000 €	12 540 €
23 - Immobilisations en cours	15 000 €	
27 - Autres immobilisations financières		2 460 €
021 - Virement de la section d exploitation		11 147 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	14 167 €	22 020 €
041 - Opérations patrimoniales	2 460 €	2 460 €
TOTAL	50 627 €	50 627 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 12 540 €
- un virement de la section de fonctionnement de 11 147 €
- une prise en charge des dépenses du budget annexe par le budget principal à hauteur de 27 000 €



12 - approuvé le budget annexe Lotissement les Vallées,

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	322 000 €	
66 - Charges financières	6 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	328 000 €	656 000 €
043 - Opérations ordre section fonctionnement	6 000 €	6 000 €
TOTAL	667 000 €	667 000 €

Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 500 €	341 500 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	656 000 €	328 000 €
TOTAL	669 500 €	669 500 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 341 500 €

FIN 04 - Finances - Budget primitif 2012 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe transports - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe transports à 26 900 000 € au titre de l'année 2012.

FIN 05 - Finances - Budget primitif 2012 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe pépinières - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le versement du budget principal au budget annexe pépinières d'une subvention d'équilibre au titre de l'année 2012, pour un montant total de 403 750 €, répartie comme suit :

centre d'innovation d'Orléans	134 700 €
pépinière de Saint Jean de Braye	5 750 €
pépinière de Saint Jean de la Ruelle	72 350 €
pépinière d'Olivet	190 950 €

FIN 06 - Finances - Budget primitif 2012 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe port fluvial - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé la subvention d'équilibre à verser du budget principal au budget annexe Port fluvial à un montant de 413 795 € au titre de l'année 2012.

FIN 07 - Finances - Budget primitif 2012 - Prise en charge d'une partie de dépenses du budget annexe marché de gros par le budget principal - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la prise en charge d'une partie des dépenses du budget annexe marché de gros par le budget principal à hauteur d'un montant maximum de 27 000 € au titre de 2012.



FIN 08 - Finances - Budget primitif 2012 - Contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé la contribution à verser du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales à un montant de 600 000 € au titre de l'année 2012.

FIN 09 - Finances - Budget primitif 2012 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Centre de formation d'apprentis - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Centre de Formation d'Apprentis à 844 000 €, au titre de l'année 2012.

FIN 10 - Finances - Budget principal et budgets annexes - Versement des cotisations 2012 aux associations - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le règlement des cotisations annuelles à diverses associations pour 2012.

FIN 11 - Finances - Dématérialisation du contrôle de légalité (Projet ACTES) - Convention avec la Préfecture du Loiret - Avenant n°1 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n°1 à la convention relative à la dématérialisation du contrôle de légalité, ayant pour objet d'étendre cette dématérialisation aux documents budgétaires à compter de la transmission du budget primitif 2012.

FIN 12 - Finances - Attribution de compensation - Montant pour 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le montant de l'attribution de compensation pour 2012 réparti comme suit :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION POSITIVE POUR 2012

COMMUNES	ATTRIBUTION 2011	ATTRIBUTION 2012
Boligny sur Bionne	932 417,00 €	932 417,00 €
Chécy	1 036 009,00 €	1 036 009,00 €
Combleux	113 176,00 €	113 176,00 €
Fleury les Aubrais	5 064 158,00 €	5 064 158,00 €
Ingré	3 536 574,00 €	3 536 574,00 €
La Chapelle St Mesmin	2 136 151,00 €	2 136 151,00 €
Mardié	42 849,00 €	42 849,00 €
Marigny les Usages	176 128,00 €	176 128,00 €
Olivet	1 269 286,00 €	1 269 286,00 €
Orléans	28 227 278,55 €	28 227 278,55 €
Ormes	3 422 595,00 €	3 422 595,00 €
St Cyr en Val	1 279 939,13 €	1 279 939,13 €
St Denis en Val	187 405,00 €	187 405,00 €
St Jean de Braye	9 309 420,69 €	9 309 420,69 €
St Jean de la Ruelle	6 835 016,00 €	6 835 016,00 €
St Jean le Blanc	578 357,00 €	578 357,00 €
St Pryvé St Mesmin	528 245,00 €	528 245,00 €
Saran	10 619 942,00 €	10 619 942,00 €
Semoy	1 192 888,84 €	1 192 888,84 €
TOTAL	76 487 835,21 €	76 487 835,21 €

et le reversement, au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, prévu par le Code général des impôts établi comme suit :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE POUR 2012

COMMUNES	ATTRIBUTION 2011	ATTRIBUTION 2012
Bou	37 679,00 €	37 679,00 €
Chanteau	51 769,00 €	51 769,00 €
St Hilaire St Mesmin	53 346,00 €	53 346,00 €
TOTAL	142 794,00 €	142 794,00 €



FIN 13 - Finances - Espace cinéraire - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le tarif des prestations et concessions de l'espace cinéraire applicable à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

A°) Mise en terre des cendres dans le jardin du souvenir.....30,00 euros

- exonération de la redevance pour les enfants mort-nés

B°) Concessions du champ d'urnes

Durée des concessions	Tarif champs d'urne 2012
6 ans	225 €
10 ans	375 €
15 ans	564 €
30 ans	1 126 €

C°) Concessions de cases de columbarium

Durée des concessions	Tarif case de columbarium 2012
6 ans	485 €
10 ans	808 €
15 ans	1 212 €
30 ans	2 425 €

D°) Changement d'emplacement de concessions 15,00 euros

FIN 14 - Finances - Crématorium - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le tarif hors taxes des prestations du centre funéraire indiqué ci-dessous et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012, étant précisé que la TVA (19,6%) s'applique en sus du tarif :

<u>CREMATORIUM - TARIF 2012 H T (TVA 19,6%)</u>	2012
. Redevance de crémation comprenant le personnel d'accueil la manutention du cercueil, le recueillement, la crémation et la remise de l'urne service extérieur : livre du souvenir	449,88 €
. Redevance crémation corps enfants moins de 12 ans	224,48 €
. Redevance crémation restes mortels suite à exhumation décès de plus de 5 ans	224,48 €
. Redevance de crémation restes mortels (ossements en provenance des ossuaires)	449,88 €
. Redevance incinération membres personnes amputées livrés par le CHR (par incinération)	69,14 €
. Fourniture d'une urne standard	39,51 €
. Fourniture d'un reliquaire	22,44 €



FUNERARIUM - TARIF 2012 H T (TVA 19,6%)	2012
. Chambre froide - dépôt de corps sans mise en bière (forfait 3 jours)	237,96 €
. Supplément au-delà des trois jours : par demi-journée	17,94 €
Dépôt de corps sans mise en bière (moins de 36 h)	118,53€

FIN 15 - Finances - Gens du voyage - Aires d'accueil des gens du voyage - Occupation des aires - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs des emplacements et services rendus applicables aux voyageurs utilisant les aires d'accueil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2012 tels qu'exposés ci-après :

TARIF PAR EMPLACEMENT ET PAR JOUR	Tarifs 2012
Emplacement ménage	2,52 €
Emplacement ménage + 65 ans	1,26 €
TARIF DES SERVICES PROPOSES	
Participation aux consommations électriques (par KW)	0,13 €
Participation aux consommations en eau (par m ³)	2,62 €
Changement d'emplacement	10,90 €
Photocopies	0,18 €
Machine à laver (par jeton)	3,94 €
Sèche-linge (pour 2 jetons)	2,16 €
Location de la salle pour festivités ou évènements familiaux	9,25 €
Caution salle	50,00 €
Garantie financière (accès à l'aire)	150,00 €

FIN 16 - Finances - Déplacements - Transports urbains - Délégation de service public pour la gestion des transports urbains - Fixation des tarifs au 1er mars 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la nouvelle gamme tarifaire des transports urbains au 1^{er} mars 2012 qui prévoit une augmentation des recettes HT de 1,6 % avant glissement tarifaire.



FIN 17 - Finances - Gestion des déchets - Déchetteries - Accueil des professionnels - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le tarif 2012 relatif à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie comme suit :

CATEGORIE DE DECHETS	Limitation	TARIFICATION 2012 HT	
Cartons	5 m ³ / apport	0,00 €	
Métaux		0,00 €	
Non valorisés		27,00 €	
Incinérables		18,50 €	
Inertes (gravats)		16,00 €	
Bois		12,50 €	
Végétaux		9,50 €	
Souches (0,15<Ø<1 m)		15,00 €	
DEEE			Coût HT €/unité
Lampes	> 10 unités / an	0,50 €	
GEM Froid ⁽¹⁾	> 2 unités / an ⁽⁴⁾	13,00 €	
GEM non froid ⁽²⁾		6,00 €	
Ecrans		8,00 €	
PAM ⁽³⁾		3,00 €	
Papiers, Corps creux, piles, verre, Palettes ⁽⁵⁾ , batteries, huiles moteur, lampes	Petite quantité	GRATUIT	
Déchets toxiques		Coût HT €/kg	
Acides	50 kg / apport	1,20 €	
Bases		1,20 €	
Solvants liquides		0,75 €	
Solides pâteux		0,70 €	
Aérosols		1,90 €	
Combustibles		1,95 €	
Produits de laboratoire		2,90 €	
Produits mercuriels		6,60 €	
Produits phytosanitaires		1,95 €	
Autres Produits identifiés		1,60 €	
Produits non identifiés		9,00 €	
Filtres à huile minérale		0,40 €	
Huiles de friture		0,40 €	
Radiographie		unité	0,20 €

		Coût HT €/m3
Si déchets non triés	5 m3 / apport	32,00 €

FIN 18 - Finances - Gestion des déchets - Unité de traitement des ordures ménagères - Traitement des déchets d'activités économiques - Tarif pour 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le tarif commercial 2012 de traitement à l'U.T.O.M. pour les déchets d'activités économiques à 64, 40 € HT la tonne auquel s'ajoutent toutes les taxes définies par la réglementation et a fixé la quantité minimale à facturer à une tonne.



FIN 19 - Finances - Gestion des déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages et politique de gestion des bacs à déchets - Fixation du tarif pour l'exercice 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2012, le tarif pour les prestations pour compte de tiers à compter du 1^{er} janvier 2012, le tarif pour les prestations réalisées dans le cadre de manifestations à compter du 1^{er} janvier 2012, le tarif de la politique de gestion des bacs à compter du 1^{er} janvier 2012 comme indiqué dans la délibération.

FIN 20 - Finances - Assainissement - Redevance d'assainissement - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le tarif de la redevance assainissement à 15, 27 € HT par abonnement et 1, 75 € HT le m³ sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2012 et a décidé de l'application du nouveau tarif de la part abonnement sur les factures de relève établies à compter du 1^{er} janvier 2012, l'abonnement est facturé d'avance et la part fixe est non remboursable.

FIN 21 - Finances - Assainissement - Prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le tarif communautaire 2012 des prestations diverses réalisées pour le compte de tiers comme suit :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h (hors astreinte)

	Tarif HT 2012 applicable au 01/01/2012
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	210,58 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	105,29 €

Du lundi au vendredi de 17h à 7h30 (astreinte)

	Tarif HT 2012 applicable au 01/01/2012
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	263,22 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	131,61 €

Week-end et jours fériés

	Tarif HT 2012 applicable au 01/01/2012
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	263,22 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	131,61 €

- a décidé de son application à compter du 1^{er} janvier 2012.



FIN 22 - Finances - Assainissement - Traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des graisses liquides, des boues liquides et des lixiviats sur les stations d'épuration - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le tarif communautaire 2012 pour le traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des lixiviats et des graisses liquides sur l'ensemble des stations d'épuration comme suit :

Traitement des apports extérieurs en station d'épuration	Tarif 2012 HT/tonne à compter du 01/01/2012
Traitement des matières de vidange	14,50 €
Traitement des lixiviats	6,89 €
Traitement des matières sableuses	57,11 €
Traitement des boues liquides	22,09 €
Traitement des graisses liquides	65,20 €

- a décidé de facturer au transporteur la remise d'un nouveau badge en cas de perte ou de détérioration au tarif de 6,10 € HT et décider de l'application de ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2012.

FIN 23 - Finances - Moyens généraux - Reprographie des documents communautaires - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé comme suit le tarif des travaux de reprographie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Photocopie A4 noir et blanc :	0,18 €
Photocopie A4 couleur :	0,45 €
Photocopie A3 noir et blanc :	0,29 €
Photocopie A3 couleur :	0,55 €
Document comptable du budget :	18,49 €
Rapport de présentation du budget :	9,26 €
Divers documents d'orientation ou d'études : (schéma directeur, PDU, contrat d'agglomération, ...)	27,74 €
CD ROM :	2,75 €

et a décidé que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération.

FIN 24 - Finances - Moyens généraux - Badges d'accès aux bâtiments - Clés électroniques - Badges de paiement aux distributeurs de boissons - Remboursement en cas de perte, vol ou détérioration - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé comme suit le tarif 2012 de remplacement des badges d'accès aux bâtiments, des clés électroniques et des badges relatifs aux distributeurs de boissons :

Site Espace Saint-Marc

. clé électronique	65,59 €,
. badge accès bâtiment	14,58 €,
. émetteur parking	59,54 €,
. badge alarme	99,64 €,
. badge distributeurs boissons	6,10 €.

Site Patay

. émetteur parking	120,29 €.
--------------------	-----------

Site Châteaudun

. clé électronique	65,59 €,
. émetteur parking	128,80 €,
. badge alarme	99,64 €.



<u>Site Sansonnières</u>	
. clé électronique	65,59 €,
. badge alarme	99,64 €.

<u>Site T.G.V. Orléans</u>	
. badge alarme	108,14 €.
. clé électronique	65,59 €,

<u>Site T.G.V. Chécy</u>	
. clé électronique	65,59 €,

<u>Site T.G.V. Fleury</u>	
. clé électronique	65,59 €,

<u>Site T.G.V. Ingré</u>	
. clé électronique	65,59 €,

<u>Site T.G.V. Saran</u>	
. clé électronique	65,59 €,

<u>Site Centre funéraire</u>	
. badge alarme	108,14 €.

<u>Site Hatton</u>	
. badge alarme	108,14 €.
. clé électronique	65,59 €,

<u>Site nord</u>	
. clé électronique	65,59 €,
. émetteur parking	128,80 €,
. badge alarme	99,64 €.

FIN 25 - Finances - Développement économique - Pépinières d'entreprises - loyers -Tarifs 2012 -
Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les nouveaux tarifs de location des pépinières d'entreprises d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Olivet présentés dans la délibération et applicables à compter du 1er janvier 2012 soit :

- Centre d'Innovation d'Orléans: 101,65 € HT le m² annuel
- Pépinière de Saint-Jean-de-Braye :
 - 90,35 € HT le m² annuel pour les bureaux,
 - 85,83 € HT le m² annuel pour les chalets,
 - 45,18 € HT le m² annuel pour les ateliers.
- Pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle :
 - 90,35 € HT le m² annuel pour les bureaux du bâtiment administratif,
 - 99,65 € HT le m² annuel pour les nouveaux bureaux du centre tertiaire,
 - 45,19 € HT le m² annuel pour les ateliers du rez-de-chaussée du bâtiment industriel,
 - 42,92 € HT le m² annuel pour les locaux situés au sous sol du bâtiment industriel.
- Pépinière d'Olivet :
 - 99,65 € HT le m² annuel pour les bureaux,
 - 53,15 € HT le m² annuel pour les locaux industriels nus,
 - 116,26 € HT le m² annuel pour les locaux aménagés en laboratoire.



FIN 26 - Finances - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Service public de marché de gros alimentaire - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2012.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs des prestations de location d'emplacements du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin présentés dans la délibération et applicables à compter du 1er janvier 2012 soit :

Zone Magasin	Tarifs 1.01.12
Emplacement facturé au m ² à l'année en HT	75,58€ / m ²
Emplacement de 12 m ² + camion à l'année en HT	734,86 €
Carreau	
Emplacement de 5 m ² à l'année en HT	314,94
Emplacement de 5 m ² au semestre en HT	209,96

Producteur apporteur au coup par coup	
Forfait journalier en HT <i>Emplacement de 4 m², pour un maximum de 3 apports par semestre</i>	31,50
Producteur livreur à un seul client par marché	

Forfait annuel en HT <i>Emplacement dédié dans l'enceinte du marché</i>	157,47
Apporteur Livreur	

Forfait annuel en HT	708,62
----------------------	--------

FIN 27 - Finances - Territoires et Développement Durable - Gestion du port d'Orléans - Tarifs 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs applicables aux usagers du port d'Orléans à compter du 1^{er} janvier 2012 tel qu'annexés à la délibération.

FIN 28 - Finances - Technologie de l'information et de la communication - Location de fourreaux à un opérateur privé - Tarif de la redevance pour 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de maintenir le montant de la redevance 2012 pour la location de fourreaux à un opérateur privé à 2,29 € HT/ml/an.

TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

TDD 01 - Territoires et développement durable - Loire / Canal - Commune d'Orléans - Aménagement du quai du Roi - Approbation de l'avant-projet.

Le conseil de communauté a approuvé le dossier d'avant-projet relatif à l'aménagement du quai du Roi à Orléans dont le montant s'élève à 5 444 359 € HT.

TDD 02 - Territoires et développement durable - Loire / Canal - Commune d'Orléans - Aménagement du quai du Roi - Marché public de maîtrise d'œuvre n° 2011-061 passé avec la société HYL, mandataire - Fixation du forfait définitif de rémunération - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté a arrêté le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 558 591, 23 € HT soit 668 075, 11 € T.T.C., calculé dans le respect des termes du marché de maîtrise d'œuvre initial pour l'aménagement du Quai du Roi, au taux de rémunération conservé de 10,26 %, et a approuvé l'avenant n° 1 correspondant au marché public de maîtrise d'œuvre.



TDD 03 - Territoires et développement durable - Loire / Canal - Commune d'Orléans - Aménagement du quai du Roi - Dossier d'enquête publique - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le dossier d'enquête publique dite « enquête loi Bouchardeau » relatif à l'aménagement du quai du Roi à Orléans, et a autorisé Monsieur le Président à saisir le Président du tribunal administratif aux fins de désignation d'un commissaire enquêteur.

TDD 04 - Loire / Trame Verte - Délégation de service public de l'inexplosible n° 22 - Rapport d'activité 2009-2010 produit par la SARL "le 22".

Le conseil de communauté a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public de l'Inexplosible n° 22, du rapport d'activité du délégataire SARL « le 22 » pour l'exercice 2009-2010.

TDD 05 - Commission locale de l'eau (CLE) - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Loiret - Changement de la structure porteuse - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du changement de structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau qui sera portée par l'Etablissement Public Loire à partir du 1^{er} janvier 2012.

TDD 06 - Développement durable - Lutte contre la pollution de l'air - Surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement - Convention de partenariat passée avec l'association Lig'Air - Projet de modélisation haute résolution - Avenant n° 1 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Lig'Air ayant pour objet la réalisation d'une modélisation de la qualité de l'air sur l'agglomération orléanaise, et a décidé d'attribuer une participation de fonctionnement à l'association Lig'Air d'un montant de 10 000 €.

TDD 07 - Territoires et développement durable - Adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Groupe d'Expertise et d'Intervention Déchets post-catastrophe (GEIDE).

Question retirée de l'ordre du jour

TDD 08 - Développement durable - Réduction de la vulnérabilité du territoire - Projet de recherche "Géohistoire du risque d'inondation dans les villes du Val de Loire" - Approbation d'une subvention à l'université d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention à l'université d'Orléans, ayant pour objet le soutien à la réalisation du projet de recherche post-doctorale « Géohistoire du risque d'inondation dans les villes du Val de Loire (Nevers, Orléans, Blois, Tours, Angers) : de l'analyse paysagère à la gestion territorialisée de la prévention », pour un montant de 4 826,85 €.

RESSOURCES

RESS 01 - Moyens généraux - Centre funéraire des Ifs - Marché public de services - Maintenance des deux appareils de crémation - Approbation d'un avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise Facultatieve Technologies.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Facultatieve Technologies pour un montant de 16 000 € H.T.



RESS 02 - Moyens généraux - Schéma Directeur Informatique - Développement des solutions de géolocalisation et de géoguidage des véhicules des directions de l'Assainissement et de la Gestion des déchets de l'agglomération Orléans Val de Loire - Passation d'un avenant n°2 au marché négocié (article 35 II 4° du code des marchés publics) passé avec le groupement GIRUS/EUROBIOS.

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'un avenant n° 2 au marché passé avec le groupement Girus/Eurobios pour le développement de solutions de géolocalisation et géoguidage des véhicules de l'Assainissement et de la Gestion des déchets.

RESS 03 - Moyens généraux - Fourniture de matériel informatique pour la mise en oeuvre d'un outil de gestion des procès verbaux électroniques - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'acquisition d'une solution de gestion de Procès Verbaux électroniques à passer avec la commune d'Orléans.

RESS 04 - Moyens généraux - Entretien ménager des locaux (siège et sites annexes) - Approbation d'une convention à passer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Le conseil de communauté a approuvé le contenu de la convention à passer avec l'UGAP ayant pour objet des prestations d'entretien ménager sur 15 sites pour l'année 2012.

RESS 05 - Moyens Généraux - Adhésion à l'association "des décideurs informatiques de la Région Centre" - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'aDIRC et a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2012 pour un montant de 657, 80 € TTC.

RESS 06 - Ressources humaines - Convention ACFI avec le Centre de Gestion du Loiret - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec le Centre de Gestion du Loiret, ayant pour la réalisation par le Centre de Gestion du Loiret d'une mission d'inspection au sein des services de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

RESS 07 - Ressources humaines - Compétence "création et exploitation d'un système d'information géographique (SIG) communautaire" - Convention de mise à disposition de service passée avec la commune d'Orléans - Renouvellement - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé le principe du renouvellement par tacite reconduction, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois un an, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la convention de mise à disposition de service du SIGOR auprès de la communauté d'agglomération dans la cadre de la création et de l'exploitation du SIG communautaire et a approuvé la convention correspondante à passer avec la commune d'Orléans.



RESS 08 - Ressources humaines - Développement économique - Parc technologique Orléans-Charbonnière - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne.

Le conseil de communauté a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2012 d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne pour la gestion en synergie des Z.A.C. du parc technologique Orléans-Charbonnière, a approuvé la convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Christophe PICARD, à hauteur de 42 % de son temps de travail à la disposition de la communauté d'agglomération selon les conditions indiquées dans la délibération, pour un montant estimatif annuel de 17 724 €.

RESS 09 - Ressources humaines - Développement économique - Parc technologique Orléans-Charbonnière - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne

Le conseil de communauté a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2012 d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne pour la gestion en synergie des Z.A.C. du parc technologique Orléans-Charbonnière, a approuvé la convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Jean-Michel BARBIER, à hauteur de 5 % de son temps de travail à la disposition de la communauté d'agglomération selon les conditions indiquées dans la délibération, pour un montant estimatif annuel de 2 400 €.

RESS 10 - Ressources humaines - Développement économique - Parc technologique Orléans-Charbonnière - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye.

Le conseil de communauté a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2012 de la convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, ingénieur territorial principal, Monsieur GIVERNAUD, à la disposition de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire selon les conditions indiquées dans la délibération pour un montant estimatif annuel de 24 300 €, soit 30 % de son temps de travail, pour les missions relatives à la gestion des parcs d'activité.

RESS 11 - Ressources humaines - Développement économique - Renouvellement de la convention de mise à disposition individuelle de la Communauté d'agglomération d'un agent de la ville d'Orléans - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans, ayant pour objet de mettre Dominique GUY, agent de cette commune, titulaire du grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire selon les conditions indiquées dans la délibération pour un montant estimatif annuel de 65 000 €.

RESS 12 - Ressources humaines - Contrat de réservation de places au sein de la structure d'accueil petite enfance Les Chats Perchés - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le contrat de gestion avec la société Crèche attitude pour la réservation de 4 berceaux au sein de la structure d'accueil les chats perchés.

RESS 13 - Ressources humaines - Contrat collectif à adhésion facultative passé avec la mutuelle SPHERIA Val de France - Révision annuelle du montant des cotisations - Approbation d'un avenant n° 6.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 6 au contrat n° SMDL20060028 passé avec la mutuelle SPHERIA Val de France, fixant le montant des cotisations des agents adhérents pour l'année 2012.



RESS 14 - Ressources humaines - Contrat collectif "groupe accueil" à adhésion facultative passé avec la mutuelle SPHERIA Val de France - Révision annuelle du montant des cotisations - Approbation de l'avenant n° 3.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 au contrat SMDL2009200EPACC passé avec la mutuelle SPHERIA Val de France fixant le montant des cotisations des agents adhérents pour l'année 2012.

RESS 15 - Ressources humaines - Emplois permanents et non permanents - Tableau annuel des effectifs - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs compte tenu des suppressions et créations de postes et de l'ouverture d'un poste de catégorie A.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Programme 2012 de soutien aux communes - Aménagements sur les voies de catégories 1 et 2 ainsi que sur les voies communales - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2012 de soutien aux communes pour des aménagements sur les voies d'agglomération de catégories 1 et 2 pour un montant de 120 000 € TTC ainsi que sur les voies communales, pour un montant de 479 000 € TTC, soit un montant global de 599 000 € TTC (taux de TVA à 19,6 %), conformément au tableau annexé à la délibération.

INF 02 - Infrastructures - Programme complémentaire 2011 de soutien aux communes - Commune de Saran - Réfection de la chaussée (rue Louis Chevallier) - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saran.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saran pour l'attribution d'un fonds de concours complémentaire d'un montant maximum de 30 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux de réfection de la chaussée de la rue Louis Chevallier.

INF 03 - Infrastructures - Programme complémentaire 2011 de soutien aux communes - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Réfection de la chaussée (rue du Loup Pendu) - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux de réfection de la chaussée de la rue du Loup Pendu.

INF 04 - Infrastructures - Programme complémentaire 2011 de soutien aux communes - Commune de Mardié - Réfection de trottoirs (Hameau des Breteaux) - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Mardié.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Mardié pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 9 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux de réfection de trottoirs sur le hameau des Breteaux.

DEPLACEMENTS

DEP 01 - Déplacements - Transports urbains - Délégation de service public pour la gestion des transports urbains - Modification dans la mise en œuvre de la tarification solidaire sur le réseau de transport public.

Le conseil de communauté a approuvé le report de la mise en œuvre de la tarification solidaire sur le réseau TAO au 1^{er} Mars 2012 et a approuvé l'accès des personnes handicapées à 80% ou plus aux tarifs sociaux (tempo 10+, abonnements mensuel et annuel CMU-C).



DEP 02 - Déplacements - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la SETAO - Adaptations diverses - Approbation d'un avenant n° 9.

Le conseil de communauté a approuvé les termes de l'avenant n° 9 relatif à la modification de certains articles de la convention de délégation de service public du 1^{er} avril 2003 afin de mettre à jour le cahier des charges de cette convention, pour prendre en compte les adaptations du réseau de transport de l'agglomération orléanaise, ainsi que différentes évolutions.

DEP 03 - Déplacements - Commune d'Olivet - Marché public de travaux - Réalisation d'aménagements de sécurité d'un carrefour (627) sur le réseau tramway de la ligne A - Lancement d'une consultation en procédure adaptée.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet des travaux d'aménagements de sécurité du carrefour 627 sur le réseau tramway de la ligne A, avenue Victor Hugo à Olivet.

DEP 04 - Déplacements - Tarification TER-BUS - Approbation d'une convention à passer avec la SNCF, la région Centre et Keolis Orléans Val de Loire.

Le conseil de communauté a pris acte de la résiliation de la convention relative à la tarification TER-BUS 2011-2013, et a approuvé la convention à passer avec la région Centre, la SNCF et la société KEOLIS Orléans Val de Loire ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation du service TER-TAO par les usagers du réseau TAO.

DEP 05 - Déplacements - CLEO - Liaison Est-Ouest - Commission d'indemnisation amiable - Versement d'indemnités provisionnelles.

Le conseil de communauté a décidé de verser une indemnité provisionnelle aux professionnels riverains dont le montant et la liste sont joints à la délibération.

DEP 06 - Déplacements - CLEO - Liaison Est-Ouest - Commission d'indemnisation amiable - Protocoles transactionnels - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de verser une indemnité définitive aux professionnels riverains et autorisé le Président à signer les protocoles transactionnels correspondants, au titre des indemnités proposées par la commission d'indemnisation amiable.

DEP 07 - Déplacements - CLEO - Liaison Est-Ouest - Marché public de fourniture n° 05LEO012 passé avec la société ALSTOM - Prestations complémentaires - Système de transport Est Ouest de l'Agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'un avenant n° 5.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 5 au marché de fourniture du système de transport est-ouest de l'agglomération, ayant pour objet des modifications et ajustements de projet dans le cadre de l'avancement des travaux et pour un montant de 385 000, 00 € HT (valeur 2006) soit 460 460 € TTC faisant passer le nouveau montant total du marché à 105 431 829,22 € HT (valeur avril 2006) pour les tranches ferme et conditionnelle n° 1, soit 126 096 467,75 € TTC.

DEP 08 - Déplacements - CLEO - Liaison Est-Ouest - Marché public de services - Inauguration de la seconde ligne de tramway - Procédure de dialogue compétitif - Autorisation de signature du marché et attribution d'une prime au candidat non retenu

Le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président à signer le marché « Inauguration de la seconde ligne de tramway de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire » avec la société ESPRIT PUBLIC et tous documents associés et attribué à la société SENNSE, candidat non retenu, la somme de 4 000 €, comme prévu par les modalités de la consultation.



DEP 09 - Déplacements - CLEO - Liaison Est - Ouest - Création d'un parc-relais sur la commune de Saint-Jean de Braye - Marché public de maîtrise d'oeuvre n° 05LEO004 passé avec le groupement VACONSIN - MERLIN - BOURIETTE - CREATURE - Approbation d'un avenant n° 4.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 4 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec les sociétés VACONSIN et GAILLEDROT (mandataire), CREATURE et BOURIETTE et VACONSIN, ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération à 805 946, 83 € HT (valeur janvier 2006), soit 963 912, 41 € TTC.

COHESION SOCIALE

CS 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat - Approbation des enveloppes financières et objectifs 2011 - Approbation d'un avenant n° 8 de fin de gestion.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 8 – avenant de fin de gestion - à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre, mettant à disposition, pour l'année 2011, pour le délégataire, une enveloppe d'un montant global de 867 600 € pour le parc public correspondant à l'enveloppe définitive révisée.

CS 02 - Renouvellement urbain- Convention ANRU de l'Argonne - Réalisation de voiries de désenclavement - Approbation d'une convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à engager les négociations dans le cadre de l'avenant ANRU, approuvé la convention d'attribution pluriannuelle d'un fonds de concours de 1 160 000 € pour la période 2011-2014 à passer avec la ville d'Orléans ayant pour objet la réalisation de voiries de désenclavement urbain dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Argonne.

ASSAINISSEMENT

ASS 01 - Assainissement - Opérations de travaux de création ou de réhabilitation d'ouvrage d'assainissement eaux usées - Programme pluriannuel d'investissement 2012- 2013-2014 - Approbation.

Question retirée de l'ordre du jour

ASS 02 - Assainissement - Redevance assainissement - Transmission des informations nécessaires à la facturation de la redevance assainissement - Passation d'une convention avec la commune de Saint-Jean-de-Braye - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, fixant les modalités de transmission des informations de relèves permettant à la communauté d'agglomération d'établir les rôles et les factures de redevance assainissement et de gérer la relation à l'usager.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RTES 01 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Pôle de compétitivité DREAM - Projet AQUATEAM - Convention de financement à passer avec la société Footways - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Footways ayant pour objet une participation au financement du projet de recherche et de développement collaboratif ayant reçu labellisation du FUI « AQUATEAM » pour un montant de 66 300 euros.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DE 01 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Bilan de la rentrée 2011 - Information.

Le conseil de communauté a pris acte de la situation des effectifs du Centre de Formation d'Apprentis à la rentrée 2011.

DE 02 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Projet d'établissement pour l'année 2012 - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du projet d'établissement élaboré par le CFA pour l'année 2012.

DE 03 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Programme de formation continue en direction des adultes pour l'année 2012 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2012 de formation professionnelle continue proposé par le CFA.

DE 04 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Plan d'équipement 2012 - Subvention de la région Centre - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du plan d'équipement 2012 proposé par le CFA de l'agglomération orléanaise, sur la base duquel une subvention sera demandée à la région Centre, étant précisé que sa réalisation est subordonnée au vote du budget primitif 2012 de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

DE 05 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Action européenne 2011-2012 et projet 2012-2013 - Plan de financement - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les projets d'action européenne du CFA en 2012 et leurs plans de financement et autorisé Monsieur le Président à signer les conventions liées aux différents projets mis en place.

DE 06 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Projet Trans Europe Centre - Soutien à la mobilité européenne des apprentis - Attribution de bourses " Leonardo " - Approbation d'une convention type de placement et d'une convention type de versement à passer avec les anciens apprentis.

Le conseil de communauté a approuvé les conventions à passer avec chaque employeur et chaque ancien apprenti du CFA effectuant son post-apprentissage dans un pays étranger de l'Union européenne, a approuvé la convention-type d'attribution de bourse Leonardo à passer avec chaque ancien apprenti du CFA, d'un montant de 130 € par semaine pour une durée de 26 semaines.

DE 07 - Développement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Lotissement de 5,5 hectares - Réalisation du diagnostic archéologique - Convention à passer avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives, ayant pour objet de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique sur l'emprise du projet de lotissement.

Fait à Orléans, le 21 DEC. 2011
Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire


Charles-Eric LEMAIGNEN